

GROUPE SFPI

Société Anonyme au capital de 89 386 111,80 €.
Siège social : 20 rue de l'Arc de Triomphe - 75017 PARIS.
393 588 595 RCS PARIS.
(la « Société »)

Rapport de gestion et d'activité du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 juin 2019

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour :

- (1) **de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire** : (i) vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice, (ii) vous demander de désigner un nouvel administrateur et d'autoriser un nouveau programme de rachat d'actions propres et donner au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;
- (2) **de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire** : vous demander de vous prononcer sur l'autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Rapport de gestion

COMPTES ANNUELS

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 16 681 417,27 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE.

Résultats financiers de la société

Le chiffre d'affaires de la Société est essentiellement constitué des sommes perçues dans le cadre des prestations fournies aux sociétés du Groupe.

Le résultat d'exploitation ressortant à (2 419) K€, contre (1 006) K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat financier est de 20 391 K€, contre 10 547 K€ sur l'exercice précédent. Cette augmentation est liée d'une part aux dividendes reçus de DOM SECURITY SA dans le cadre de la fusion-absorption et d'autre part du boni de fusion résultant de ladite fusion.

Le résultat exceptionnel ressort à (2 498) K€, contre 4 070 K€ sur l'exercice précédent. Ce résultat négatif est essentiellement lié aux éléments ci-après :

- > Reprise de provision DOM RONIS : 1 000 K€
(Provient des comptes de DOM SECURITY SA)
- > Dotation provision DOM-UK : -400 K€
(Provient des comptes de DOM SECURITY SA)
- > Dépréciation des titres auto-détenus : -1 845 K€
- > Frais de fusion : -1 258 K€

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat ci-après, en comparaison avec l'exercice 2017 :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires	7 975 256	4 241 912
Produits d'exploitation	7 987 644	4 247 677
Charges d'exploitation	10 406 176	5 253 940
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 418 532	-1 006 263
Produits financiers	20 629 511	10 756 503
Charges financières	238 640	209 232
RESULTAT FINANCIER	20 390 872	10 547 271
RESULTAT COURANT	18 215 258	9 743 069
Produits exceptionnels	1 025 047	13 620 656
Charges exceptionnelles	3 523 067	9 550 646
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 498 020	4 070 010

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	--	--
Impôts sur les bénéfices	-964 179	-3 652 541
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 681 417	17 465 620

ACTIVITÉ JURIDIQUE.

Approbation des comptes de l'exercice 2017

Lors de votre assemblée générale en date du 14 juin 2018, vous avez approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faisant apparaître un bénéfice net de 17 465 620,05 €, que vous avez décidé d'affecter comme suit :

- 5 % à la Réserve légale : soit 873 281 €
- Dividende : 5 398 191,72 € soit 0,06 € par action,
- Le solde du résultat de l'exercice, soit 11 194 147,33 € au compte Autres réserves, dont le solde d'un montant de 20 001 758,98 € a été porté à 31 195 906,31 €.

Le dividende en numéraire a été mis en paiement le 21 juin 2018.

Conformément à la loi, les actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende n'ont pas donné droit au dividende.

Conventions et engagements réglementés

Nous avons donné à nos commissaires aux comptes toutes les indications utiles pour leur permettre de présenter leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Nous vous précisons à cet effet, que les conventions réglementées, ont fait l'objet d'un examen du Conseil d'administration qui s'est tenu le 16 novembre 2018.

Nous vous rappelons en outre qu'au cours de l'exercice écoulé, des conventions réglementées ont donné lieu à la procédure prévue aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Il s'agit (i) de la convention d'intégration fiscale conclue le 10 décembre 2018 entre la Société et ses filiales et sous-filiales du pôle MAC (ii) de la convention d'intégration fiscale conclue le 21 décembre 2018 entre la Société et ses filiales et sous-filiales du pôle DOM Security et (iii) de la convention de prestations de services conclue le 14 décembre 2018 entre la Société et la société ANTIPANIC SPA.

Ces conventions n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration, nous vous demandons de bien vouloir les ratifier.

Affectation du résultat de l'exercice 2018

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 16 681 417,27 €, de la manière suivante :

<p>Origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultat bénéficiaire de l'exercice : 16 681 417,27 €. <p>Affectation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 % à la Réserve légale : 834 070,86 € - A titre de dividende : 4 965 895,10 €, soit 0,05 € par action, - Le solde du résultat de l'exercice : 10 881 451,31 € au compte Autres réserves, dont le solde d'un montant de 31 195 906,31 € passe à 42 077 357,62 €.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes perçues par un contribuable personne physique sont imposés de plein droit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % (12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,20 % au titre des prélèvements sociaux). Toutefois, le contribuable peut demander, sur option expresse, l'imposition de ses dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le vendredi 21 juin 2019.

Dividende et détention par la société de ses propres actions

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, sera affecté au compte Report à Nouveau.

Rappel des dividendes distribués au cours des exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Dividende par action
2015	2 699 095,86 €	0,03 €
2016	4 498 493,1 €	0,05 €
2017	5 398 191,72 €	0,06 €

Prime de fusion

Nous vous informons par ailleurs, que la mise en œuvre du traité de fusion relatif à l'absorption de DOM SECURITY SA par GROUPE SFPI, qui fixait la prime de fusion à 4 614 979,82 € a été complétée des écritures complémentaires ci-après :

- 1^{ère} écriture du traité de fusion :
 - > Annulation des titres auto détenus à l'actif de la société absorbée, DOM SECURITY SA : -3 162 375,00 € ;
- Ecritures complémentaires :
 - > Annulation de la quote-part des titres auto-détenus : 1 175 293,90 €.
 - > Annulation des dividendes versés en 2018 par la société absorbée, DOM SECURITY SA : 2 965 173,75 €.

La prime de fusion définitive est donc d'un montant de 5 593 072,47 €.

Sur cette base, nous vous demandons de ratifier ces écritures complémentaires fixant le montant définitif de la prime de fusion relative à la fusion-absorption de DOM SECURITY SA par GROUPE SFPI.

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Conformément aux dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé le Président à donner au nom de la Société, lors de sa réunion en date du 17 avril 2019, des cautions, avals et autres garanties dans la limite du plafond global de 150 000 euros.

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis.

Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a pas souhaité immobiliser de frais de cette nature au cours de l'exercice 2018 poste « Frais de recherche et de développement » à l'actif du bilan.

Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs et créances clients

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441- 1 du Code de commerce, je vous indique la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créanciers, par date d'échéance :

DETTES FOURNISSEURS						
(En K€)	Article D. 441-4 I-1° : Factures RECUES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(compte 401)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà	TOTAL <i>(1 jour et plus)</i>
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	109					133
Montant total TTC des factures concernées	43	40	89	142	751	1 022
% du montant total des achats TTC de l'exercice <i>(Liasse Fiscale : FS+FU+FW)</i>	0	0,46	1,02	1,62	8,56	11,65
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES INTRAGROUPE						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total TTC des factures exclues	0					
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (CONTRACTUEL OU DELAI LEGAL – ART L. 441-6 ou ART L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : Application de la Loi LME : 45 jours fin de mois ou 60 jours nets					

CREANCES CLIENTS						
(En K€)	Article D. 441-4 I-2° : Factures EMISES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour <i>(compte 411)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà	TOTAL <i>(1 jour et plus)</i>
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT (ESSENTIELLEMENT DES CREANCES INTRAGROUPE)						
Nombre de factures concernées	80					18
Montant total TTC des factures concernées	1 314	12	43	5	207	268
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice <i>(Liasse Fiscale : FL)</i>	13,73	0,13	0,45	0,06	2,17	2,80
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES CREANCES LITIGIEUSES OU DES CLIENTS DOUTEUX						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total TTC des factures exclues	0					
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (CONTRACTUEL OU DELAI LEGAL – ART L. 441-6 ou ART L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : Application de la Loi LME : 45 jours fin de mois ou 60 jours nets					

PRISE ET CESSION DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE DANS D'AUTRES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE SUR LE TERRITOIRE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Participations prises au cours de l'exercice

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes annuels.

En plus de l'effet de la fusion absorption de DOM SECURITY SA, notre Société n'a pris aucune participation.

Contrôle pris au cours de l'exercice

Notre Société a pris en mai 2018 le contrôle de la société ELIOT ET CIE SAS, dont le siège social est situé à TORCY (Seine et Marne), via sa sous-filiale, PICARD-SERRURES SAS.

Cession de participations au cours de l'exercice

Dans le cadre d'un reclassement interne de titres de capital, notre Société a cédé sa participation dans la SCI DOM (99,98 %) à DOM Security SAS (anciennement DOM Participations).

Par ailleurs, suite à la fusion absorption de DOM SECURITY SA, et afin de reconstituer le pôle DOM, GROUPE SFPI a fait apport au profit de DOM Security SAS des titres reçus (à l'exception des titres des sociétés DOM Sicherheitstechnik GmbH et SECU Beteiligungs GmbH).

Répartition du capital social et des droits de vote

Nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues notamment en application de l'article L. 233-7 et L. 233-12 de ce code :

Identité des personnes physiques ou morales détenant du capital	% capital social
<i>Personnes physiques</i>	
Henri MOREL 20 rue de l'Arc de Triomphe - 75017 PARIS	4,61
<i>Personnes morales</i>	
ARC MANAGEMENT SAS 20 rue de l'Arc de Triomphe - 75017 PARIS	46,26
SPRING MANAGEMENT SAS 29 rue Bassano - 75008 PARIS	11,34
CM-CIC INVESTISSEMENT SCR 31 rue Jean Wenger Valentin - 67000 STRASBOURG	7,21
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT SA 20 rue Chauchat - 75009 PARIS	1,97

Actions inscrites au nom de la Société

GROUPE SFPI détient 2.098.252 de ses propres actions, dont 748.252 (0,75 % du capital social) résultant de la fusion avec la société EMME, et 1.350.000 (1,36 % du capital social) provenant du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2017.

Etat de la participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice 2018, aucun salarié ne détenait de titres de la Société.

Nomination d'ARC MANAGEMENT SAS en qualité d'administrateur

Dans le cadre de la réorganisation du Groupe GROUPE SFPI, nous vous proposons de nommer en tant qu'administrateur ARC MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 21 564 075 euros dont le siège social est situé 20, rue de l'Arc de Triomphe – 75017 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 423 186 485 représentée par Madame Sophie MOREL, pour une durée de trois (3) années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

A l'issue de la désignation d'ARC MANAGEMENT SAS en qualité d'administrateur, Madame Sophie MOREL démissionnera de son mandat d'administrateur, personne physique.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver cette nomination.

Fixation des jetons de présence

Nous vous proposons de fixer à la somme de 30 000,00 euros le montant global annuel des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs personnes physique non dirigeant et non salarié du Groupe, au titre de l'exercice 2018 et de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de décider des conditions de répartition de ces jetons de présence entre les Administrateurs.

PROCEDURE DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MIS EN PLACE PAR LA SOCIETE

Nous vous précisons que la société GROUPE SFPI s'est appuyée sur l'édition de septembre 2016 du code de gouvernement d'entreprise de MIDDLENEXT pour les Valeurs moyennes et petites.

A ce titre, le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance ».

En outre, la Société souscrit aux recommandations suivantes :

	RECOMMANDATIONS	APPLIQUEE		COMMENTAIRES
		OUI	NON	
R 1	Déontologie des membres du Conseil d'administration	X		Le code de déontologie fait partie intégrante du règlement intérieur.
R 2	Conflits d'intérêts	X		Le Conseil d'administration veille à mettre en place en son sein toutes procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts.
R 3	Composition du Conseil d'administration Présence de membres indépendants	X		Le Conseil d'administration est composé de huit (8) membres, dont deux membres indépendants et un représentant des salariés.
R 4	Information des membres du Conseil d'administration	X		Avant chaque réunion, les administrateurs reçoivent les informations et documents nécessaires à la préparation des conseils d'administration et ce, dans un délai suffisant.
R 5	Organisation des réunions du Conseil d'administration et du Comité d'audit	X		Le Conseil d'administration et le Comité d'audit se réunissent à chaque arrêté des comptes et lorsque cela est nécessaire. Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'administration s'est réuni dix fois.
R 6	Mise en place de comités	X		Ils existent : - un Comité d'audit dont la mission est assurée par les administrateurs dans les conditions prévues par les textes ; - un Comité exécutif et stratégique dont la composition est indiquée dans le rapport sur la gouvernance et dont mission est d'examiner, les décisions d'investissements supérieurs à 1 M€, le budget de GROUPE SFPI, les résultats mensuels du Groupe, les questions stratégiques, acquisitions, cessions, politiques de développement etc, le recrutement du personnel clé.
R 7	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'administration	X		Le règlement intérieur a été mis en place et approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 mars 2018.
R 8	Choix de chaque administrateur	X		Le choix de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, et est déterminé en fonction de leurs compétences.
R 9	Durée des mandats des membres du Conseil d'administration	X		La durée du mandat des membres du Conseil est de trois (3) années.
R 10	Rémunération de l'administrateur	X		Les jetons de présence sont alloués par le Conseil d'administration aux administrateurs personnes physiques non dirigeant et non salarié du Groupe.
R 11	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'administration		X	Le Président estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

R 12	Relation avec les « actionnaires »	X		Le Président reçoit les actionnaires qui le souhaitent et discute avec eux à l'issue de chacune des réunions des assemblées générales.
R 13	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		Se reporter au tableau figurant dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.
R 14	Préparation de la succession des « dirigeants »	X		Ce sujet est en cours d'étude.
R 15	Cumul contrat de travail et mandat social	X		Le Directeur Général délégué.
R 16	Indemnités de départ		X	Pas concernée.
R 17	Régimes de retraite supplémentaires	X		L'information relative aux régimes de retraite accordés au Président est communiquée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
R 18	Stock-options et attribution gratuites d'actions	X		Depuis l'assemblée générale du 14 juin 2018, le Conseil d'administration a été autorisé, pour une durée de 38 mois, à attribuer des actions gratuites ainsi que des options d'achat d'actions aux dirigeants et salariés du Groupe.
R 19	Revue des points de vigilance	X		Chaque année, le Conseil d'administration prend connaissance et revoie les points de vigilance du Code Middlenext

— Définition et objectif du contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle, établis par la direction générale, le management et les autres membres du personnel, pour donner une assurance raisonnable sur :

- la réalité et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité du reporting,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs.

Un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

— Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne de notre Société est assuré par les services Contrôle de gestion et Juridique de la société GROUPE SFPI.

En vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes, le service contrôle de gestion de GROUPE SFPI, procède à l'audit des comptes de chacune des filiales préalablement à l'intervention des commissaires aux comptes.

Ce service contrôle et supervise également le reporting financier adressé tous les mois par chaque filiale. Il pilote l'adaptation des procédures comptables et budgétaires ainsi que la centralisation des informations financières. Il produit la consolidation du pôle, il gère les assurances.

Le Directeur de contrôle de gestion, rend compte au Président Directeur Général du résultat des travaux de son service, et le cas échéant, formule des recommandations.

Un code déontologique pour maîtriser les risques financiers a été signé par tous les dirigeants des filiales ainsi que leurs cadres principaux.

La comptabilisation des opérations de trésorerie et les rapprochements bancaires du Groupe sont également assurés par le service Finances et Contrôle de gestion de GROUPE SFPI.

La fonction trésorerie et financement est organisée autour du trésorier.

Ses fonctions principales sont :

- suivi des flux financiers et répartition des fonds,
- suivi des opérations de placements ou d'emprunts financiers,
- gestion des lignes de trésorerie et des engagements.

Dans le cadre de la maîtrise des risques juridiques, la Direction juridique de GROUPE SFPI assure la rédaction des actes, assiste et conseille les filiales dans les affaires juridiques. Elle gère et suit les dossiers contentieux en liaison avec les avocats du Groupe.

— Autres procédures de contrôle interne

Au niveau des processus opérationnels, les principaux contrôles ci-après sont effectués :

- au niveau des départements commerciaux des filiales, pour suivre et contrôler, à partir de tableaux de bord mensuels, les ventes réalisées facturées, la prise de commandes, les taux de marges, etc. pour comparer la réalisation, par secteur d'activités, avec les objectifs fixés budgétés,
- au niveau des départements techniques des filiales, pour suivre et contrôler l'avancement et le volume d'activité en terme de service après-vente, support technique, tests et référencement produits et recherches de solutions.

Au niveau de l'élaboration et du traitement de l'information financière et comptable :

- Le processus relève de la compétence du département Finances et Contrôle de gestion.
- Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information intégré permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les règles et méthodes comptable en vigueur et appliquées par la Société tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés.
- La Direction générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières produites par la Direction Finances et Contrôle de gestion. Ces informations sont contrôlées par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

— Information et communication des actionnaires

L'essentiel de l'information des actionnaires se fait par le biais du site **web** de la Société (www.groupe-sfpi.com) sous le contrôle et la direction du Président Directeur Général et du Responsable des relations investisseurs de GROUPE SFPI.

— Principaux risques auxquels est confronté le Groupe, et procédures de gestion

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

Risque clients

Le risque de non recouvrement des créances est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de la clientèle et pour certains nouveaux clients par la détermination d'encours résultant d'analyses financières spécifiques.

Risque de taux et de change

Il n'y a plus d'emprunt à taux variable.

Le GROUPE SFPI est peu exposé au risque de change.

Assurance

Le Groupe a souscrit les assurances couvrant correctement les risques encourus par son activité.

Risque pays

Aucune activité n'est développée dans un pays identifié comme à risque.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES.

Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice 2018

Présentation de l'autorisation conférée au Conseil d'administration

Lors de votre Assemblée générale mixte du 14 juin 2018, vous avez autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société, pendant une période de dix-huit (18) mois, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Le prix maximal d'achat avait été fixé à 5,00 euros par action sans que le nombre d'actions à acquérir ne puisse dépasser 7 % du capital social et que le nombre d'actions détenues par la Société, à quelque moment que ce soit, ne puisse dépasser 7 % des actions composant le capital social. En effet, au moment de cette autorisation, la Société détenait déjà 2,33 % du capital social.

L'autorisation conférée par votre Assemblée générale du 14 juin 2018 en vigueur ce jour, prendra fin le 14 décembre 2019. Afin de permettre la poursuite de la liquidité du marché de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement, il vous est demandé d'autoriser le Conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un nouveau programme de rachat d'actions dont les modalités sont décrites ci-après dans le paragraphe « Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions soumis pour autorisation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ».

Tableau de synthèse à la clôture de l'exercice 2018

Situation au 31 décembre 2018

% de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	2,11
Nombre de titres détenus*	2.098.252
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant

* dont 748.252 actions résultant de la fusion avec la société EMME, et le solde, soit 1.350.000 provenant du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale mixte du 9 juin 2017.

Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions soumis pour autorisation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Le descriptif de ce programme présenté ci-après, établi conformément à l'article 241-3 du Règlement général de l'AMF, ne fera pas l'objet d'une publication spécifique.

L'autorisation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 14 juin 2018 d'opérer sur les titres de la Société, arrivant à échéance le 14 décembre 2019, il vous est demandé d'autoriser à nouveau le Conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société à un prix maximum d'achat fixé à 5,00 euros par action, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation permettrait au Conseil d'administration d'acquérir un nombre d'actions de la Société représentant au maximum 10 % du capital social de la Société. Conformément à la loi, la Société ne pourra détenir à aucun moment un nombre d'actions représentant plus de 10 % de son capital social.

La Société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, et compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant au 31 décembre 2018 à 2.098.522 actions (soit 2,11 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 7.836.182 actions (soit 7,89 % du capital), sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Le montant maximum disponible pour les besoins du présent programme est de 39 180 910 euros, pour 7,89 % du capital social.

Ce programme de rachat permettrait à la Société d'acquérir ou de faire acquérir des actions de la Société en vue :

- (i.) d'assurer la liquidité du marché de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI et à la pratique de marché reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- (ii.) de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- (iii.) de les attribuer ou de les céder aux salariés et/ou aux dirigeants mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment par l'attribution d'options d'achat d'actions ou dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise ; ou
- (iv.) de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, étant précisé que les actions pourraient notamment être affectées à un plan d'épargne salariale conformément aux dispositions de l'article L. 3332-14 du Code du travail ; ou
- (v.) d'annuler par voie de réduction de capital les actions acquises notamment à des fins d'optimisation du résultat par action ou d'amélioration de la rentabilité des capitaux propres ; ou
- (vi.) de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement toute autre finalité qui viendrait à être autorisée par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer sur les actions de la Société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- > le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale ; conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité du titre dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ; et
- > le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société.

L'acquisition, la cession, le transfert, la remise ou l'échange de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés ou qui viendraient à être autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et toutes combinaisons de celles-ci dans le respect de la réglementation applicable). La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront être réalisées aux périodes que le Conseil d'administration appréciera ; toutefois, en période d'offre publique, les rachats ne pourront être réalisés que sous réserve qu'ils :

- > permettent à la Société de respecter des engagements souscrits par cette dernière préalablement à l'ouverture de la période d'offre ;
- > soient réalisés dans le cadre de la poursuite d'un programme de rachat déjà en cours ;
- > s'inscrivent dans les objectifs visés ci-dessus aux points (i) à (v) ; et
- > ne soient pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Le Conseil d'administration pourra également procéder, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, à la réaffectation à un autre objectif des actions préalablement rachetées (y compris au titre d'une autorisation antérieure), ainsi qu'à leur cession (sur le marché ou hors marché).

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée générale et prive d'effet, à compter de cette même date, et pour la partie non encore utilisée, l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2018 dans sa douzième résolution.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI.

Lors de son Conseil d'administration du 26 mars dernier, la Société a autorisé l'acquisition par sa filiale à 100 % DOM Security SAS, de 100 % des titres et des droits de vote de la société belge HOBBERG SA, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives usuelles en la matière.

En outre, dans le cadre de sa politique d'acquisition en pleine propriété des locaux abritant l'activité des filiales du Groupe, GROUPE SFPI a acquis en avril 2019, les parts sociales de la SCI IMMOBILIERE DUBOIS qui détient, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier, les locaux exploités par sa sous-filiale FABER FRANCE à Saint-Valérien (89). Cette acquisition s'est réalisée moyennant le prix de 979 020 euros.

PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE.

Notre Société a une activité de holding, l'essentiel de son résultat provient des dividendes versés par les filiales, des sommes perçues dans le cadre des prestations fournies aux sociétés du Groupe et d'éventuelles opérations de cession de titres.

Rapport de gestion

COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait les sociétés dont la liste figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nous vous demandons, conformément aux articles L. 225-100 et L. 233-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du Groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la Société.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION.

Configuration du périmètre de consolidation :

- GROUPE SFPI
- Pôle NEU JKF (*Traitement de l'Air*)
- Pôle DOM SECURITY (*Serrurerie*)
- Pôle MMD (*Echangeurs thermiques*)
- Pôle MAC (*Fermeture industrielle*)
- Autres : DATAGROUPE, POINT EST, FRANCE INVESTISSEMENT, SCI AVENUE GEORGES NUTTIN, SCI ALU DES DEUX VALLEES, SCI VR DES DEUX VALLEES, SCI STERIMMO, SCI NEU, SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES, SCI MANCHESTER, SCI LUZECH.

Les sociétés ELZETT SOPRON, TITAN ZAGREB, et SPRINCARD du pôle DOM SECURITY, sont consolidées par mise en équivalence.

L'effectif total de ces sociétés au 31 décembre 2018 était de 3.858 personnes.

Les comptes qui vous sont présentés ci-après, ont été établis conformément aux normes IFRS.

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent les résultats suivants qui, par comparaison avec l'exercice précédent, évoluent de la façon suivante (en K€) :

RESULTATS	31/12/2018	% du CA	31/12/2017 retraité (i)	% 2018 / 2017
Chiffre d'affaires	549 805	--	504 498	8,9
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	30 370	5,5	32 671	-9,0
RESULTAT OPERATIONNEL	26 559	4,8	33 867	-23,4
Résultat financier	-535	--	-628	--
Impôts société	-9 747	--	-10 292	--
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	16 296	3,0	23 006	-31,0
Resultat net des activités abandonnées	--	--	6 207	--
RESULTAT NET DES ENTREPRISES CONSOLIDEES	16 296	2,9	29 213	-45,7
Part de la société mère	13 657	--	25 038	--
Part des minoritaires	2 369	--	4 175	--
Résultat net par action de base et dilué (<i>hors autocontrôle</i>) de l'ensemble consolidé, en euros	0,15	--	0,28	--

(i) Au cours du premier semestre 2018, le Groupe a finalisé, conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation du prix d'acquisition des actifs acquis et des passifs assumés du Groupe JKF acquis le 31 juillet 2017. En conséquence, les comptes au 31 décembre 2017 ont été ajustés.

L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DES PRINCIPAUX POLES.

Nous vous informons que les sociétés des pôles NEU JFK, M.M.D., MAC et DOM Security sont consolidées au niveau de GROUPE SFPI. Les comptes consolidés de ces pôles repris ci-dessous à titre d'information, ont été contrôlés par les commissaires aux comptes, mais ne font pas l'objet d'une publication légale.

Les principaux comptes de charges et de produits consolidés de l'exercice écoulé engendrent dans les différents pôles les résultats ci-après (*en milliers d'Euros*) :

PÔLE NEU JFK	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires	122 480	92 216
Résultat opérationnel courant	3 949	3 470
Résultat opérationnel	3 281	2 769
Résultat net	1 175	1 028
Trésorerie nette	-18 886	-16 478
Situation nette consolidée	17 725	17 566

Dans le cadre d'un reclassement interne de titres, la société NEU JFK a acquis auprès de sa filiale DELTA NEU, en juin 2018, 25.830 actions (soit 90 % du capital social) de la société FEVI SAS, moyennant le prix de 824 231 €.

Au 31 décembre 2018 l'effectif total du pôle NEU JFK était de 713 personnes.

PÔLE DOM SECURITY	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires	186 366	174 436
Résultat opérationnel courant	17 008	15 951
Résultat opérationnel	15 613	16 144
Résultat net	10 662	11 000
Trésorerie nette	6 340	21 012
Situation nette consolidée	91 838	94 469

Afin de renforcer son activité, le pôle DOM Security a acquis, en mai 2018, via sa filiale, PICARD-SERRURES, 70 % du capital et des droits de vote (soit 210 actions) de la société ELIOT ET CIE SAS, dont le siège social est situé à TORCY (Seine et Marne), moyennant le prix de 2 100 000 euros. Cette société est spécialisée dans la fabrication de produits de métallerie et de tôlerie liée à la serrure et au blindage de portes.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, la société ELIOT ET CIE SAS a réalisé un chiffre d'affaires de 2 393 705 euros.

La société cotée DOM SECURITY SA a mis en œuvre, du 13 au 26 juillet 2018, une Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) portant sur 240.000 actions, soit 10 % de son capital social, à un prix de 75,00 euros par action. Cette offre a permis à la Société d'acquérir 240.000 actions pour un coût total de 18 M€. Cette opération a été intégralement financée par un emprunt à taux fixe remboursable sur sept ans.

La société italienne DOM-CR a acquis, fin septembre 2018, 74 % du capital et des droits de vote de la société familiale italienne dénommée ANTIPANIC SRL, pour un montant de 5,3 M€. Cette société est spécialisée dans la fabrication de serrures anti-paniques pour le marché européen.

Au titre de l'exercice 2018, la société ANTIPANIC SRL a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 7 M€.

La société PICARD-SERRURES a cédé en novembre 2018 à la SCI DOM, une parcelle de terrain à bâtir d'une surface de 02 ha 07 a 96 ca, sise à Feuquières-en-Vimeu (80) moyennant le prix de 250 000,00 euros hors taxes. La SCI DOM construira sur ce terrain un bâtiment industriel d'une surface de 5 000 m² environ ainsi que des places de parking qui seront donnés en location à PICARD-SERRURES.

Suite à la fusion absorption de la société DOM SECURITY SA par GROUPE SFPI SA intervenue le 16 novembre 2018, GROUPE SFPI a apporté le 19 décembre de cette même année à sa filiale DOM Security SAS (anciennement dénommée DOM Participations) les titres de participation des sociétés du pôle DOM, à l'exception des titres des sociétés DOM Sicherheitstechnik GmbH et SECU Beteiligungs GmbH ;

La Société a reçu 5.494.550 actions ordinaires nouvelles, émises au prix de 10,64 € par action.

La société DOM-METALUX a acquis le 30 janvier 2019, par jugement du Tribunal de commerce de Créteil, le fonds de commerce de la société UNITECNIC SASU sise à Alfortville (94140), spécialisée dans la commercialisation de solutions de serrures et de systèmes d'accès sécurisé, moyennant le prix net global et forfaitaire de 281 000,00 euros. Cette dernière était en procédure de redressement judiciaire depuis le 24 octobre 2018.

Dans le cadre de cette acquisition, DOM-METALUX est devenue propriétaire des marques UNITECNIC et ANELEC.

Cette activité réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 2,5 M€.

Au 31 décembre 2018, l'effectif total du pôle DOM SECURITY était de 1.633 personnes.

PÔLE M.M.D.	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires	51 699	48 777
Résultat opérationnel courant	6 366	5 756
Résultat opérationnel ⁽ⁱ⁾	10 632	5 796
Résultat net ⁽ⁱ⁾	8 523	3 872
Trésorerie nette	16 445	16 247
Situation nette consolidée	32 021	24 573

(i) Comprend l'intégralité de la plus-value consolidée réalisée lors de la cession de la société SPOMASZ-WRONKI en avril 2018.

Au 31 décembre 2018, l'effectif total du pôle M.M.D. était de 262 personnes.

- Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de conception et fabrication d'Echangeurs exploitée par les sociétés ASET, BARRIQUAND ECHANGEURS et BATT, s'élève à 20 760 K€.
- Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de fabrication d'autoclaves par stérilisation exploitée par la société STÉRIFLOW, s'élève à 24 353 K€.

La Société MMD a cédé en avril 2018 la participation qu'elle détenait dans sa filiale polonaise, SPOMASZ-WRONKI, à la société FERRUM AG. Cette cession a dégagé une plus-value sociale de 5 394 197 € et une plus-value consolidée de 4 604 K€.

Le 14 juin 2018, MMD a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale BaTT à hauteur de 1 500 000 euros par l'émission de 75.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 20,00 € chacune, qu'elle a libéré en espèces.

Par ailleurs, toujours en juin 2018, MMD a acquis les titres de la société italienne, CIPRIANI PHE SRL, fabricant d'échangeurs thermiques, moyennant le prix pour 7 893 733 €.

Au titre de l'exercice 2018, la société CIPRIANI PHE SRL a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 M€.

Concomitamment, la filiale BaTT a racheté les brevets exploités par CIPRIANI, moyennant le prix de 1 500 000 €.

POLE MAC	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires	189 361	189 256
Résultat opérationnel courant	4 002	8 769
Résultat opérationnel	673	9 840
Résultat net	-1 439	7 516
Trésorerie nette	16 841	11 906
Situation nette consolidée	51 439	55 855

Au 31 décembre 2018 l'effectif total du pôle MAC était de 1.234 personnes.

Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de production et de commercialisation de stores intérieurs et extérieurs et matériels de fermetures et de menuiserie en P.V.C. exploitée par FRANCIAFLEX et ses filiales, FABER FRANCE, SIPOSE et SIPA MENUISERIES s'élève à 130 144 K€.

Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de fabrication de portes de garages et volets pour les maisons, des activités liées à l'équipement de la baie et des activités fermetures exploitées par FRANCE FERMETURES s'élève à 59 217 K€.

Les coûts de restructuration consécutifs à la fermeture des sites de Toulouse pour FRANCIAFLEX et de Rousset pour FRANCE FERMETURES, dont les activités ont été transférées sur des sites existants, se sont élevés à la somme de 2,6 M€.

ENDETTEMENTS FINANCIERS A LONG ET MOYEN TERMES.

(hors crédits-baux retraités en consolidation et concours bancaires courants) (en K€)

Les sociétés sans endettement à court, moyen et long termes ne sont pas prises en compte.

Pôles	Dettes à moins d'1 an	Dettes de 1 à 5 ans	Dettes de + 5 ans
DOM Security	3 847	13 107	2 484
NEU JFK	6 523	24 989	944
MAC	1 888	4 190	659
MMD	1 669	6 090	1 607
GROUPE SFPI & AUTRES	8 608	20 914	2 849
TOTAL	22 535	69 290	8 543

Le Groupe conserve une trésorerie nette excédentaire de 27 530 K€.

ANALYSE DU RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE.

Le Groupe GROUPE SFPI a une trésorerie nette excédentaire. Il n'utilise pas d'instrument de couverture de taux sauf lorsque les clauses des contrats d'emprunt l'y obligent.

PERSPECTIVES D'AVENIR.

Pour l'exercice 2019, le Groupe a pour objectif un chiffre d'affaires d'environ 570 M€.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS.

Si vous décidez le programme de rachat d'actions propres, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration à annuler, le cas échéant, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social, les actions acquises dans le cadre du programme de rachat dont l'autorisation vient de vous être demandée.

Cette autorisation serait d'une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.

Nature des indications	07/2013 06/2014	07/2014 12/2015	2016	2017	2018
1 - Capital en fin d'exercice	12 mois	18 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital Social	2 516 990	80 972 876	80 972 876	80 972 876	89 386 112
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 516 990	89 969 862	89 969 862	89 969 862	99 317 902
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
▪ par conversion d'obligation	-	-	-	-	-
▪ Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
2 - Opérations & résultats de l'exercice					
Chiffre d'Affaires	1 097 685	4 430 368	4 233 239	4 2419 12	7 975 256
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	214 033	4 239 534	8 455 388	11 413 278	17 492 894
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements	(450 172)	6 935 788	14 742 053	17 465 620	16 681 417
Impôt Société	-	(590 512)	(55 626)	(3 652 542)	(964 178)
Résultat distribué	-	2 625 442	4 498 493	5 398 192	
3 - Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux provisions et amortissements	0,09	0,05	0,09	0,13	0,19
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	(0,18)	0,08	0,16	0,19	0,17
Dividende attribué à chaque action	-	0,03	0,05	0,06	
4 - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés	0	9	9	11	13
Montant de la masse salariale de l'exercice	0	901 829	981 872	1 263 061	1 732 242
Montant des sommes versées au titre des cotisations et avantages sociaux	26	320 735	396 828	517 529	691 596

Rapport de gestion

GOUVERNANCE

Conformément aux exigences de l'article L. 225-37 du code de commerce, le présent rapport est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du conseil d'administration (le « Conseil ») et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ;
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général ;
- ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Il a également pour objet de vous présenter :

- les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société ;
- les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-10-3) ainsi que les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Ce rapport a été établi à la suite de discussions et d'entretiens avec les responsables des services financiers et contrôle de gestion et juridiques de la Société.

Ce rapport porte sur les points suivants :

- (1) Modalités du gouvernement d'entreprise.
- (2) Conseil d'administration.
- (3) Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.
- (4) Rémunération des mandataires sociaux.
- (5) Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.
- (6) Délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration
- (7) Autres sujets.

(1) Modalités du gouvernement d'entreprise

Depuis 2010, la Société a décidé d'adopter le code Middlenext (le « Code ») publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016, comme étant son code de référence en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionariat. GROUPE SFPI s'engage à se conformer à ses recommandations.

Ce Code est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

En outre, au cours des années précédentes, le Conseil a initié une démarche visant à se mettre progressivement en conformité avec les recommandations du code Middlenext. La révision de ce Code a amené la Société à poursuivre cette démarche afin de respecter les nouvelles recommandations.

Le Conseil, conformément à la recommandation n° 19 a pris connaissance des points de vigilance du Code et s'engage à les revoir régulièrement.

Mode d'exercice de la direction générale

Nous vous indiquons que votre Conseil a procédé au choix, à l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

En conséquence, Monsieur Henri MOREL assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

Le directeur général exerce ses pouvoirs conformément à la loi et aux statuts.

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société, et en particulier :

- de désigner les dirigeants mandataires sociaux,
- d'arrêter les comptes annuels et semestriels,
- de convoquer et fixer l'ordre du jour des assemblées générales des actionnaires,
- de procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- de débattre des opérations majeures envisagées par la Société,
- de se tenir informé de tout événement important concernant la Société.

(2) Composition du Conseil

(2.1) Le Conseil est composé de huit administrateurs dont deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant des salariés, savoir :

- > M. Henri MOREL
Président directeur général
Né le 27 mai 1957 à Saverne (67)
Date de première nomination : 31 mars 2015
Echéance du mandat en cours : 2021
Nombre d'actions de la Société détenues : 4.576.260
- > SPRING MANAGEMENT SAS
Administrateur
Représentée par M. Jean-Bertrand PROT
Date de première nomination : 13 novembre 2018
Echéance du mandat en cours : 2021
Nombre d'actions de la Société détenues : 11 259 136
- > M. Hervé HOUDART
Administrateur indépendant
Né le 28 juillet 1951 à Paris 17^e (75)
Date de première nomination : 31 mars 2015
Echéance du mandat en cours : 2021
Nombre d'actions de la Société détenues : 54
- > Mme Valentine LAUDE
Administrateur
Née le 1^{er} juin 1978 à Paris 14^{ème} (75)
Date de première nomination : 31 mars 2015
Echéance du mandat : 2021
Nombre d'actions de la Société détenues : 21
- > Mme Sophie MOREL
Administrateur
Née le 16 juillet 1985 à Strasbourg (67)
Date de première nomination : 3 mars 2015
Echéance du mandat en cours : 2021
Nombre d'actions de la Société détenues : 21
- > CM-CIC INVESTISSEMENT SCR
Administrateur
Représenté par M. Thierry WENDLING
Date de première nomination : 10 novembre 2015
Echéance du mandat : 2021
Nombre d'actions de la Société détenues : 7.159.143
- > Mme Marie-Cécile MATAR
Administrateur indépendant
Née le 21 mars 1959 à Paris 9^{ème} (75)
Date de première nomination : 14 juin 2018
Echéance du mandat : 2021
Nombre d'actions de la Société détenues : 1

- > Mme H  l  ne LAPLANTE
Administrateur repr  sentant des salari  s
 N  e le 8 octobre 1962    Hazebrouck (59)
 Date de premi  re nomination : 21 novembre 2018
 Ech  ance du mandat : trois ans, non renouvelable
 Nombre d'actions de la Soci  t   d  tenues : 0

(2.2) Composition du Conseil et du Comit   d'audit

Nom, pr��nom, titre ou fonction des administrateurs	Administrateur ind��pendant	Ann��e premi��re nomination	Ech��ance du mandat	Comit�� d'audit	Exp��rience et expertise apport��es
MOREL Henri <i>Administrateur et Pr��sident Directeur G��n��ral</i>	Non	2015	2021	Non	--
SPRING MANAGEMENT SAS <i>Administrateur, repr��sent��e par</i>	Non	2018	2021	Membre	Fusion et acquisition
PROT Jean-Bertrand <i>Administrateur</i>	Oui	2015	2021	Pr��sident	Gestion d'entreprise
CM-CIC INVESTISSEMENT SCR <i>Administrateur, repr��sent�� par</i>	Non	2015	2021	Membre	Gestion et finance
WENDLING Thierry <i>Administrateur</i>	Non	2015	2021	Membre	--
LAUDE Valentine <i>Administrateur</i>	Non	2015	2021	Membre	Responsable RSE, communication et Comit�� de Groupe
MOREL Sophie <i>Administrateur</i>	Non	2015	2021	Membre	--
MATAR Marie-C��cile <i>Administrateur</i>	Oui	2018	2021	Membre	--
LAPLANTE H��l��ne <i>Administrateur repr��sentant des salari��s</i>	Non	2018	2021	Oui	--

(2.3) Liste des mandats sociaux

Conform  ment aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-apr  s la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exerc  s dans d'autres soci  t  s par chacun des mandataires sociaux de la Soci  t   :

Mandataires sociaux / Soci��t��	Mandat et/ou fonction
Monsieur Henri MOREL :	
NEU JKF SA - FEVI FAS - NEU FEVI SA	Administrateur
MAC SAS – SOREMEC SA	
NEU SA - SOREMEC SA	Pr��sident Directeur G��n��ral
DOM SECURITY SAS - PICARD-SERRURES SAS - DOM RONIS SAS	Pr��sident
DOM-M��TALUX SAS – D��NY SECURITY SAS	
OMNITECH S��CURITY SAS – MAC SAS	
DELTA NEU SAS - NEU PROCESS SAS - LA FONCIERE NEU SAS	
ARC MANAGEMENT SAS - AUBERGE HAZEMANN SAS	G��rant
MP ASSOCIES SARL - SCI B.G.M. - SCI NEU – SCI DOM	
SCI AVENUE GEORGES NUTTIN – SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	
SCI HOTEL DU CHAMP DU FEU – SCI 1896	
Monsieur Jean-Bertrand PROT	
NEU SA - MAC SAS	Administrateur
FRANCE FERMETURES SAS – FRANCIAFLEX SAS - SIPA MENUISERIES SAS	Pr��sident
FABER FRANCE SAS - MMD SAS - ASET SAS	
FINANCIERE BARRIQUAND SAS - BARRIQUAND ECHANGEURS SAS	
SPRING MANAGEMENT SAS – LB SAS	
STORISTES DE FRANCE SA - BAIE OUEST SA	Repr��sentant permanent au Conseil d'administration
SCI ALU DES DEUX VALLEES - SCI STERIMMO - SCI LUZECH	G��rant

Monsieur Hervé HOUDART	
DATAGROUPE SA	Administrateur
H2 CONSULTANT SAS	Président
Madame Valentine LAUDE	
NEANT	Administrateur
Madame Sophie MOREL	
MAC SAS - SOREMEC SA	Administrateur
DATAGROUPE SA	Représentant permanent
Madame Marie-Cécile MATAR	
E4V - INDUSTRIES ET FINANCES PARTENAIRES	Administrateur
Madame Hélène LAPLANTE	
NEANT	
Monsieur Thierry WENDLING	
CAPITAL GRAND EST SAS	Président du Comité de Surveillance
CIC CAPITAL (Suisse)	Membre du Conseil d'administration
DINAMIC EMBALLAGES SAS	Représentant permanent CM-CIC INVESTISSEMENT SCR Président du Comité de Surveillance
FCPR ALSACE CROISSANCE	Représentant permanent CM-CIC INVESTISSEMENT SCR Président du Comité Consultatif
FCPR ALSACE CROISSANCE	Représentant permanent CM-CIC INVESTISSEMENT SCR Membre du Comité Stratégique
GROUPE WATERAIR SAS	Représentant permanent CM-CIC INVESTISSEMENT SCR Membre du Comité d'Echange
HARMONIE SAS	Représentant permanent CM-CIC INVESTISSEMENT SCR Membre du Comité d'Actionnaires
L&D SAS	Représentant permanent CM-CIC INVESTISSEMENT SCR Membre du Comité de Direction
PSF – PIERRE SCHMIDT FINANCE SAS	Représentant permanent CM-CIC INVESTISSEMENT SCR Membre du Conseil de Surveillance
SDE INVEST SAS	Représentant permanent CM-CIC INVESTISSEMENT SCR, Président
SDE INVEST SAS	Représentant permanent CM-CIC INVESTISSEMENT SCR Président du Comité de Surveillance
T3L HOLDING SAS	Représentant permanent CM-CIC INVESTISSEMENT SCR Président du Comité de Surveillance

(2.4) Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Conseil d'administration compte quatre femmes parmi ses huit membres.

(2.5) Administrateurs indépendants

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation N° 3 du Code, à savoir :

- > ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- > ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- > ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;

- > ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- > ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaires aux comptes de la Société.

Au regard des critères d'indépendance, le Conseil est composé de deux administrateurs indépendants qui sont Madame Marie-Cécile MATAR et Monsieur Hervé HOUDART.

(2.6) Durée des mandats

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois (3) ans. Cette durée est conforme à la recommandation N° 9 du Code. En outre, la Société estime que compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil, la durée des mandats de trois années favorise l'expérience des administrateurs sur la connaissance de la Société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décision, sans diminuer la qualité de la surveillance.

(2.7) Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation N° 1 du Code, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat. Au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du Conseil et s'engage à : se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le Conseil en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

(2.8) Choix des administrateurs

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur son expérience, sa compétence et la liste des mandats exercés est communiquée dans le rapport annuel et à l'assemblée générale. Ces informations sont mises en lignes sur le site internet de la Société. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, conformément à la recommandation N° 8 du Code.

(3) Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

(3.1) Règlement intérieur

Conformément à la recommandation N° 7 du Code, le Conseil s'est doté d'un règlement intérieur qui est disponible sur le site internet de la Société.

Ce règlement intérieur précise :

- > le rôle du Conseil et, le cas échéant, les opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- > la composition du Conseil, les critères d'indépendance des membres ;
- > les devoirs des membres (déontologie : loyauté, non-concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité, etc.) ;
- > le fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, autoévaluation, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication, etc.) et lorsqu'il existe des comités, en préciser les missions ;
- > les modalités de protection des dirigeants sociaux : assurance responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS) ;
- > règles de détermination de la rémunération des administrateurs.

Le règlement intérieur précise par ailleurs que :

- > Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présent ou représentés. Toute clause contraire est réputée non écrite.
- > Sauf lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16, le règlement intérieur prévoit que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.
- > La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

(3.2) Information des membres du Conseil

Conformément au règlement intérieur, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires pour leur permettre de préparer utilement les réunions. Le président s'efforce de leur communiquer tous les éléments cinq (5) jours au moins avant les séances. De plus, le président fait suite aux demandes des membres portant sur l'obtention d'informations supplémentaires. Les membres du Conseil évaluent qu'ils reçoivent une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission.

En outre, les administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions lorsque l'actualité de la Société le justifie, conformément à la recommandation N° 4 du Code.

(3.3) Mise en place de comités

Conformément à la recommandation N° 6 du Code, nous vous rendons compte du choix de la Société en matière de comité spécialisé.

Un comité stratégique a été mis en place par le conseil d'administration, dans sa séance du 27 juillet 2018. Ce comité était principalement composé des administrateurs et avait pour mission essentielle de donner son avis sur les différentes opérations de croissance externe.

Après réflexion, il a paru judicieux de mettre en place, dans le cadre de la nouvelle organisation du Groupe, un comité exécutif et stratégique qui se substitue au comité stratégique existant.

Ce comité exécutif et stratégique a été mis en place par le conseil d'administration dans sa séance du 26 mars 2019. Il est présidé par la société SPRING MANAGEMENT SAS représentée par Jean-Bertrand PROT et est composé de Madame Sophie MOREL et de Messieurs Henri MOREL, Damien CHAUVEINC, Nicolas LOYAU et Pierre-Paul FINI.

Sa mission est d'examiner, les décisions d'investissements supérieurs à 1 M€, le budget de GROUPE SFPI, les résultats mensuels du Groupe, les questions stratégiques, acquisitions, cessions, politiques de développement etc, le recrutement du personnel clé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du code de commerce, le conseil d'administration a décidé, lors de séance du 12 janvier 2016, de ne pas créer une instance d'audit autonome et d'exercer, en formation plénière, les fonctions de comité d'audit.

Monsieur Hervé HOUDART, administrateur indépendant au regard des critères du Code, présente des compétences particulières en matière de gestion d'entreprise. Il assure la présidence du conseil d'administration lorsque celui-ci se réunit en qualité de comité d'audit.

Le président directeur général, exerçant des fonctions exécutives, s'abstient de participer au conseil lorsque celui-ci se réunit en qualité de Comité d'audit. Cependant, comme le directeur financier, ils peuvent être invités à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'ils peuvent utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Une charte du comité d'audit a été adoptée par le conseil d'administration du 13 mars 2018. Cette charte précise la composition ainsi que les missions du comité d'audit.

A ce titre, et conformément à la loi, le Comité d'audit assurera le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Dans le cadre de cette mission d'audit, le comité d'audit se réunira avant chaque arrêté des comptes de la Société. Ainsi, le Comité d'audit s'est réuni les :

24 avril	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2017 et faits significatifs de l'exercice ; ▪ Présentation des travaux des commissaires aux comptes.
25 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen et analyse des comptes consolidés au 30 juin 2018 ; ▪ Exposé des commissaires aux comptes sur leur audit des comptes consolidés au 30 juin 2018.

(3.4) Réunions du Conseil

Le fonctionnement du Conseil (convocation, réunions, quorum, information des administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la Société et précisé dans son règlement intérieur.

Le Conseil détermine les orientations stratégiques de la Société, veille à leur mise en œuvre et se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société et de toutes opérations significatives de gestion ou d'investissement. Il arrête également les comptes sociaux, les comptes consolidés ainsi que les documents de gestion prévisionnelle, convoque les actionnaires en assemblée, en fixe l'ordre du jour et le texte des résolutions. Par ailleurs, il procède à un examen détaillé de la marche des affaires du Groupe : évolution des ventes, résultats financiers, état des dettes et situation de trésorerie. En outre, le Conseil procède aux contrôles de et vérifications qu'il juge opportuns et autorise les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

En plus des réunions planifiées annuellement, une réunion du Conseil peut être convoquée sur tout autre sujet ayant une importance significative. Le Conseil est ensuite régulièrement informé de l'avancement de ces dossiers.

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil s'est réuni à dix reprises, avec un taux de présence de 97 %. Il a notamment délibéré sur les points suivants :

13 mars	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration. ▪ Adoption de la charte du comité d'audit. ▪ Réorganisation de la gouvernance de GROUPE SFPI SA. ▪ Modification des statuts en vue de la détermination des conditions de désignation des administrateurs représentant les salariés. ▪ Représentation équilibrée des femmes au sein du conseil d'administration. ▪ Point sur la Loi Sapin II (anticorruption). ▪ Communication Groupe.
24 avril	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen et arrêté du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; ▪ Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; ▪ Etablissement du rapport de gestion et d'activité sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; ▪ Conventions et engagements réglementés ; ▪ Situation des mandats des administrateurs ; ▪ Situation du mandat du censeur ; ▪ Cautions, avals et garanties ; ▪ Actionnariat salarié ; ▪ Jetons de présence ; ▪ Délégation au conseil d'administration pour mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires ; ▪ Modification des statuts pour déterminer les conditions dans lesquelles sont désignés les administrateurs représentant les salariés ; ▪ Renouvellement du programme de rachat d'actions propres ; ▪ Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle sur les comptes dudit exercice ; ▪ Présentation et approbation des documents de gestion prévisionnelle.
14 juin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition des jetons de présence.
20 juin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de rachat d'actions (OPAS) de la société DOM SECURITY ; ▪ Principe d'une fusion absorption de la société DOM SECURITY par la société GROUPE SFPI.
27 juillet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fusion absorption de la société DOM SECURITY par la société GROUPE SFPI ; ▪ Mise en place d'un comité stratégique.
17 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêté de l'état comptable au 30 juin 2018 des comptes sociaux, prévu par l'article R. 236-3, 4° du Code de commerce.
25 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation et arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2018 des comptes sociaux, prévu par l'article R. 236-3, 4° du Code de commerce.
25 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination d'un nouvel administrateur ; ▪ Examen et approbation du projet de fusion de DOM SECURITY (Société absorbée) avec GROUPE SFPI ; ▪ Préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire appelée à statuer sur cette fusion ; ▪ Pouvoirs à donner au Président Directeur Général dans le cadre du programme de rachat d'actions propres.
2 octobre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification de la date de l'assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur la fusion absorption de DOM SECURITY par GROUPE SFPI.
16 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constatation de la réalisation des conditions suspensives du Traité de Fusion ; ▪ Fixation de la date de la réalisation de la Fusion et constatation de la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de DOM SECURITY par GROUPE SFPI ; ▪ Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en rémunération des apports au titre de la Fusion à la date de réalisation de la Fusion ; ▪ Prise d'acte de la dissolution sans liquidation corrélative de DOM SECURITY ; ▪ Pouvoirs à donner au Président Directeur Général de faire toutes démarches nécessaires ou utiles à la création des actions nouvelles de GROUPE SFPI émises en rémunération de la Fusion et à leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ; ▪ Démission de Monsieur Jean-Bertrand PROT de son mandat d'administrateur ; ▪ Autorisation de l'apport des titres de participation à réaliser par GROUPE SFPI au profit de DOM PARTICIPATIONS ; ▪ Examen des conventions et engagements réglementés ; ▪ Résiliation amiable du contrat de consultant avec la société SPRING MANAGEMENT ; ▪ Conclusion d'une nouvelle convention avec la société SPRING MANAGEMENT.

Les réunions ont été précédées de l'envoi de documents permettant aux administrateurs de préparer les sujets à traiter. En outre, les administrateurs reçoivent au cours de chaque réunion un reporting sur l'activité des sociétés du Groupe.

(4) Politique de rémunération des mandataires sociaux

(4.1) Rémunération des administrateurs non dirigeants

Seuls les administrateurs personnes physiques non dirigeant et non salarié du Groupe perçoivent des jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'assemblée générale et répartis par le conseil d'administration, à part égale, sur la base d'un montant forfaitaire.

(4.2) Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Nous vous informons, que les principes et règles applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société font l'objet d'un examen préalable par le Conseil. Il examine l'ensemble des règles relatives à la détermination de la partie fixe, et, le cas échéant, variable, des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président-Directeur Général et au Directeur-Général délégué de la Société, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La rémunération du dirigeant mandataire social comprend les composantes suivantes :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable ;
- des avantages en nature.

Les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat social au sein de la Société.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux recommandations N° 16 et 17 du Code.

La Société n'a pas mis en œuvre une politique d'attribution de stock-options ni d'actions gratuites, telles que visées à la recommandation N° 18 du Code, au profit des dirigeants mandataires sociaux.

Le détail des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté à l'assemblée générale, sous forme de trois tableaux établis conformément aux recommandations de Middlednext.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président-Directeur Général et au Directeur-Général délégué de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

(4.3) Rémunération et avantages des dirigeants et administrateurs

1° Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toutes natures versés durant l'exercice 2018 aux mandataires sociaux par la Société, les sociétés contrôlées et les sociétés qui la contrôlent sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.

Henri MOREL	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Président de DENY SECURITY SAS				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	127 008,00	127 008,00	127 008,00	127 008,00
Rémunération variable annuelle	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature ⁽²⁾	8 910,00	8 910,00	8 793,00	8 793,00
TOTAL 1	135 918,00	135 918,00	135 801,00	135 801,00
Président Directeur Général de GROUPE SFPI SA				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Rémunération variable annuelle	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--

Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature ⁽²⁾	20 290,04	20 290,04	20 021,96	20 021,96
TOTAL 2	320 290,04	320 290,04	320 021,96	320 021,96
Président d'ARC MANAGEMENT SAS				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	59 400,00	59 400,00	59 400,00	59 400,00
Rémunération variable annuelle	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature ⁽²⁾	7 412,58	7 412,58	7 330,93	7 330,93
TOTAL 3	66 812,58	66 812,58	66 730,93	66 730,93

⁽¹⁾ Sur une base brute avant impôts.

⁽²⁾ Montant cotisé au titre de l'assurance chômage des dirigeants (gsc)

Damien CHAUVEINC Directeur Général délégué de GROUPE SFPI SA	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾	190 774,00	190 774,00	180 010,00	180 010,00
Rémunération variable annuelle	50 000,00	50 000,00	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature	2 370,00	2 370,00	198,00	198,00
TOTAL	243 144,00	243 144,00	180 208,00	180 208,00

⁽¹⁾ Sur une base brute avant impôts.

2° Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Hervé HOUDART Administrateur de GROUPE SFPI SA	Montants versés au cours de l'exercice 2018		Montants versés au cours de l'exercice 2017	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Jetons de présence	10 000,00	10 000,00	7 500,00	7 500,00
TOTAL	10 000,00	10 000,00	7 500,00	7 500,00

Valentine LAUDE Administrateur de GROUPE SFPI SA	Montants versés au cours de l'exercice 2018		Montants versés au cours de l'exercice 2017	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Jetons de présence	10 000,00	10 000,00	7 500,00	7 500,00
TOTAL	10 000,00	10 000,00	7 500,00	7 500,00

CM-CIC INVESTISSEMENT SCR, représenté par Thierry WENDLING Administrateur de GROUPE SFPI SA	Montants versés au cours de l'exercice 2018		Montants versés au cours de l'exercice 2017	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Jetons de présence	10 000,00	10 000,00	7 500,00	7 500,00
TOTAL	10 000,00	10 000,00	7 500,00	7 500,00

Sophie MOREL Salarié et administrateur de GROUPE SFPI SA	Montants versés au cours de l'exercice 2018		Montants versés au cours de l'exercice 2017	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾	68 307,36	68 307,36	66 248,22	66 248,22
Jetons de présence	--	--	--	--
TOTAL	68 307,36	68 307,36	66 248,22	66 248,22

⁽¹⁾ Sur une base brute avant impôts.

(5) Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

(5.1) Structure du capital social de la Société

La structure du capital social de la Société au 31 décembre 2018 est la suivante :

- ARC MANAGEMENT : 46,26 % (56 % des droits de vote de GROUPE SFPI)
- SPRING MANAGEMENT : 11,34 % (14 % des droits de vote de GROUPE SFPI)
- CM-CIC INVESTISSEMENT : 7,34 % (8,79 % des droits de vote de GROUPE SFPI)
- BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT : 1,97 % (1,34 % des droits de vote de GROUPE SFPI)
- Public : 26,20 %
- Autocontrôle : 2,11 %

(5.2) Restrictions statutaires

(i) Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

(ii) La Société a prévu un franchissement de seuils statutaires. En effet, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 2 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze (15) jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droit de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi.

(5.3) Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration, sont définies à l'article 11 « CONSEIL D'ADMINISTRATION » des statuts de la Société. Mais il existe également un règlement intérieur qui a pour objet de définir les règles et modalités de fonctionnement du conseil d'administration et de ses éventuels comités en complément des dispositions de la loi et des statuts de la Société et en référence au code Middennext.

Pour les modifications statutaires, les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés. Elle exerce ses pouvoirs dans les conditions prévues par la loi.

(5.4) Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Délégations ou autorisations consenties par l'Assemblée générale du 14 juin 2018

Objet de la résolution	Montant maximal	Durée	Utilisation au cours de l'exercice 2018
Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	Montant maximal du programme : 10 % du capital et 44 984 930 euros Prix maximal de rachat : 5,00 euros pour une action de 0,90 euro de nominal	18 mois à compter du 14 juin 2018 (12 ^e résolution), soit jusqu'au 14 décembre 2019	L'utilisation est faite par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité
Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues	10 % du capital par période de 24 mois	26 mois à compter du 14 juin 2018 (13 ^e résolution), soit jusqu'au 14 août 2020. De ce fait, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 9 juin 2017 dans sa 10 ^e résolution a été privée d'effet.	Aucune

(6) Délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration

A la date du présent rapport, le Conseil d'administration, en vertu de résolutions votées par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2018, dispose des délégations, pouvoirs ou autorisations suivantes :

Objet de la résolution	Montant maximal	Durée	Utilisation au cours de l'exercice 2018
Pouvoirs afin de permettre au Conseil d'administration d'apporter aux statuts les modifications nécessaires si de nouvelles dispositions législatives et réglementaires imposent à la Société une mise en conformité avec ces nouvelles dispositions, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire de ces modifications	Non applicable	Indéterminée	Aucune
Autorisation d'attribution gratuites d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales	10 % du capital social	38 mois à compter du 14 juin 2018 (17 ^e résolution), soit jusqu'au 14 juin 2021	Aucune
Autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales	10 % du capital social	38 mois à compter du 14 juin 2018 (18 ^e résolution), soit jusqu'au 14 juin 2021	Aucune

Le Conseil d'Administration

Henri MOREL

Rapport de gestion

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Table des matières

I.	PRESENTATION ET METHODOLOGIE	30
II.	MODELE D’AFFAIRES	31
	a. Branche d’activité ‘Industrie’	31
	i. Présentation du pôle NEU-JKF	31
	ii. Présentation du pôle MMD	32
	b. Branche d’activité ‘Bâtiment’	33
	i. Présentation du pôle MAC	33
	ii. Présentation du pôle DOM Security	36
III.	DESCRIPTION DES RISQUES	37
	a. ... risques liés à la gouvernance.	37
	b. Risques liés aux conditions et relations de travail	38
	c. ...Risques éthique et bonne pratique des affaires	39
	d.Risques liés aux marchés et aux consommateurs	39
	e. ... Risques liés à l’environnement	40
	f.Risques sociétaux	41
	g.Risques liés aux droits de l’homme	41

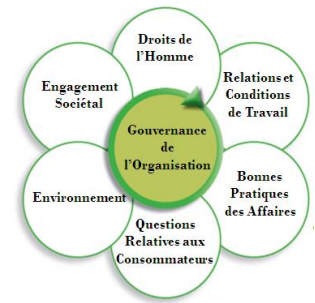
I. PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE

Depuis sa cotation fin 2015, notre société est tenue de mesurer sa responsabilité sociale et environnementale qui depuis 2018 se traduit dans une déclaration de performance extra financière.

Dans un souci de clarté et d'organisation, le présent rapport est établi sur les principes régissant les standards de la norme internationale de l'ISO 26000 considérant l'approche plus pertinente.

Compte tenu de l'activité d'holding animatrice jouée par SFPI GROUP, dans la continuité des exercices précédents, la société a décidé d'établir son rapport sur l'ensemble du périmètre du Groupe. Ainsi pour 2018 aucune exclusion de société n'a été enregistrée.

Pour mémoire en 2017, les données de 40 sociétés ont été collectées, les sociétés comptant 4 salariés ou moins étant exclue. **En 2018, la collecte porte sur 54 sociétés**, le critère de consolidation étant passé à 1 salarié ou plus.



La collecte des données dites 'quantitatives' essentiellement relatives aux données sociales et environnementales, s'est faite par l'intermédiaire d'un tableau Excel à compléter. Ce document est adressé en priorité aux Responsables Ressources Humaines, Responsables Administratif et Financier, Comptables, en fonction de la taille et de l'organisation de la structure concernée. La nature des informations collectées est identique à N-1.

En 2018, aucune collecte de données dites 'qualitatives' n'a été réalisée, mais une analyse des données qualitatives de l'année 2017 a permis de recueillir des informations pertinentes relatives aux engagements RSE d'un nombre important de sociétés. Ainsi, une matrice de matérialité a pu être établie à la suite d'une analyse des risques. Un nouveau modèle de collecte qualitative sera mis à disposition pour la prochaine collecte.

La collecte des informations s'est déroulée sur la période du 15 janvier 2019 au 20 mars 2019.

A noter que l'accompagnement des contributeurs à la saisie des données a été renforcé cette année, permettant ainsi une sensibilisation accrue à l'importance de la collecte

Les documents de collecte se sont accompagnés d'un formulaire expliquant la démarche et la méthodologie. Il précise les définitions et est disponible en français et en anglais.

L'ensemble des données présentées dans le présent rapport s'entend du périmètre consolidé.

La définition des risques a été établie à partir de la matrice de matérialité du groupe, laquelle est basée sur les données collectées en N-1 et les sujets développés lors des réunions de travail (Comité de Groupe, Comité exécutifs groupe et filiales, comité de pilotage, réunions analystes ...).

Après analyse, les risques principaux consolidés sont définis par chapitre dans le document ci-après.

Aussi, à date, l'analyse menée par Groupe SFPI n'a pas identifié de risques significatifs relatifs :

- A la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- A la lutte contre la précarité alimentaire,
- Au respect du bien-être animal,
- A une alimentation responsable, équitable et durable,
- Aux droits de l'homme.

Par ailleurs, la gestion du dialogue social, la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités et notamment du handicap sont des sujets qui n'ont pas été identifiés comme à risque à l'échelle du groupe. Ces thématiques sont abordées dans la plupart des filiales du groupe selon leurs spécificités.

Chiffres clés de la collecte 2019

- 54 sociétés consolidées
- 19 pays
- 8016 données collectées
- 3858 collaborateurs
- Plus de 50 contributeurs

II. MODÈLE D’AFFAIRES

GROUPE SFPI organise son activité autour de deux branches d’activité, l’industrie et le bâtiment présentées ci-après à travers les 4 pôles.

a. Branche d’activité ‘Industrie’

La branche dite ‘Industrie’ du Groupe regroupe les deux pôles suivants :

- NEU JKF spécialisé dans le traitement de l’air,
- MMD spécialisé dans la fabrication d’échangeurs thermiques et d’autoclaves.

Les activités étant fondamentalement différentes, l’activité et les marchés de ces deux pôles sont exposés distinctement dans les paragraphes ci-dessous.

i. Présentation du pôle NEU-JKF

Le groupe NEU JKF est composé de plusieurs entités. Il est toutefois piloté par une direction et des services supports communs.

Le groupe NEU JKF est en particulier spécialisé dans les activités relatives au savoir-faire technique de l’aérialique qui sont listées ci-après :

- le dépolluage et le conditionnement de l’air (DELTA NEU et ses filiales ; JKF Industri et ses filiales),
- le transport pneumatique (NEU PROCESS), et
- les produits dédiés au secteur ferroviaire : conception d’équipements de dépôt et de véhicules de nettoyage de voies et de tunnel (NEU RAILWAYS).

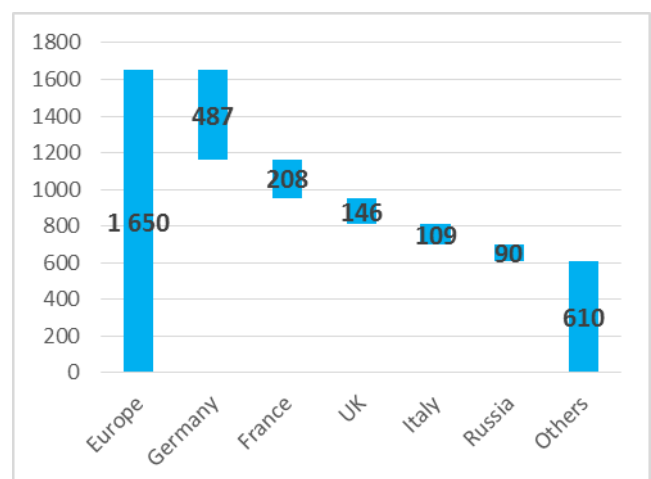
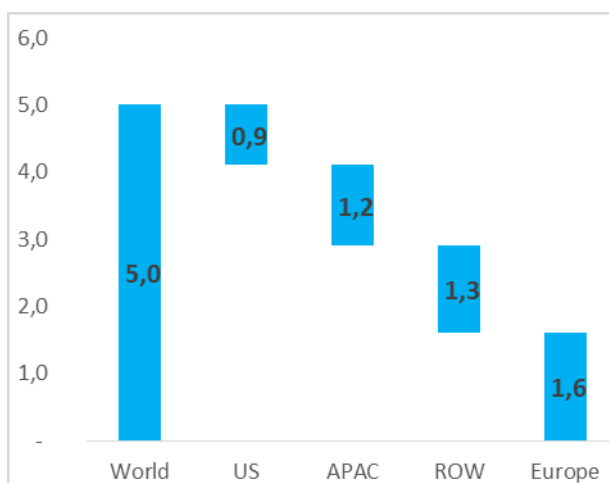
Données financières du pôle NEU JKF :

Le pôle NEU JKF réalise un chiffre d’affaires consolidé de l’ordre de 121 M€ pour moitié réalisé hors de France. Le pôle NEU JKF compte près de 700 collaborateurs, près de 52% étant hors de France.

Données de marché du pôle NEU JKF¹ :

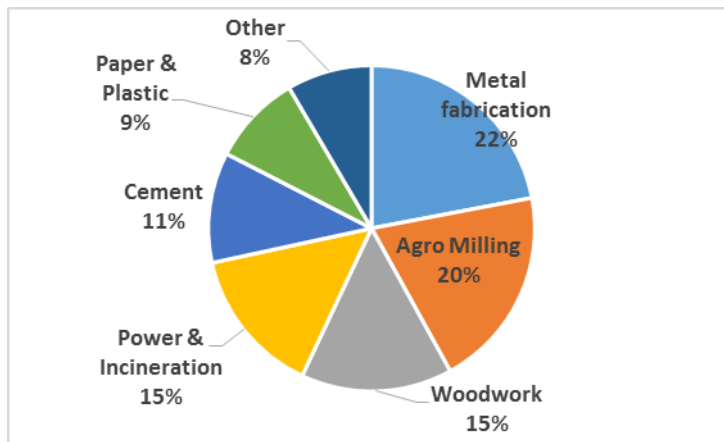
Le principal marché du pôle NEU JKF est le marché du traitement et de la filtration de l’air en milieu industriel, estimé à plus de 5 milliards d’euros en 2016 dans le monde. L’Europe, le plus important marché mondial, est également le plus important pour le pôle :

Marché mondial du traitement de l’air en milieu industriel Marché européen du traitement de l’air en milieu industriel
milliard d’€ - 2016 millions d’€ - 2016



¹ Source : études internes Groupe SFPI

Les principaux secteurs d'utilisation sont les suivants :



ii. Présentation du pôle MMD

Le pôle MMD s'articule autour de trois principales sociétés :

- Le groupe BARRIQUAND (BATT, BARRIQUAND ECHANGEURS, ASET, Barriquand do brasil, Financière Barriquand, Barriquand SAS) qui fabrique des échangeurs platulaires et tubulaires ;
- STERIFLOW, qui fabrique des autoclaves de stérilisation ; et
- CIPRIANI, société rachetée le 29 juin 2018, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation d'échangeurs thermiques à plaques et joints.

Données financières du pôle MMD :

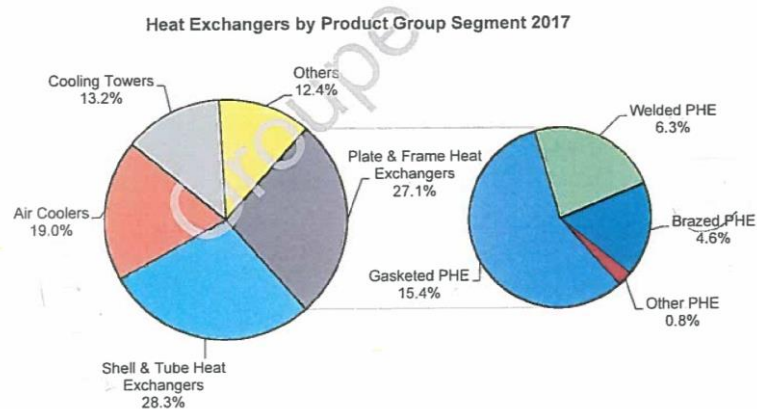
Le pôle MMD réalise un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 51 M€, plus de 65 % étant réalisé hors de France.

En 2018, le pôle emploie environ 260 personnes dont 42 personnes en Italie (16% de l'effectif pôle).

Données de marché du pôle MMD² :

Le marché mondial des échangeurs thermiques est estimé en 2018 à 20 milliards de dollars lequel se répartit par technologie de la manière suivante :

- Echangeurs soudés : 6,3% (1,2 Mds\$ - Barriquand Echangeurs)
- Echangeurs tubulaires : 28,3% (5,6Mds\$ - ASET)
- Echangeurs à plaques et joints : 15,4% (3Mds\$ - Cipriani)

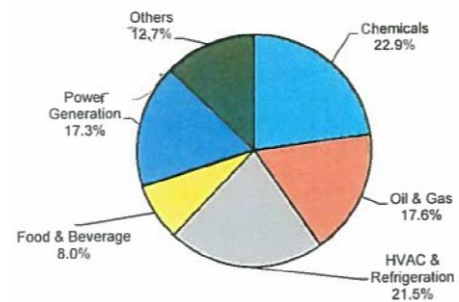


² Source : Heat exchangers : A global strategic Business report, octobre 2017, Global Industry Analyst Inc.

Les principaux secteurs d'utilisations sont :

- HVAC (*Heating- Ventilation – Air Conditioning*): 21,5%
- Industries chimiques : 23%
- Industries pétrolières et Gaz : 17,6%
- Industries de l'énergie : 17,3%
- Industries agroalimentaires : 8%.

**Heat Exchangers by End-Use Segment World Wide
2017 Sales**



L'Europe à elle seule représente 30 % du marché mondial. La croissance annuelle du marché est estimée à 5 %, la croissance étant indexée sur l'augmentation des consommations d'énergies.

b. Branche d'activité 'Bâtiment'

La branche dite 'Bâtiment' du Groupe regroupe les deux pôles suivants :

- DOM SECURITY spécialisé dans la serrurerie,
- MAC spécialisé dans l'équipement de la baie et la fermeture industrielle.

i. Présentation du pôle MAC

Le pôle MAC est dédié à l'équipement de la baie et les fermetures pour l'habitat, le commerce et les petites industries : volets, portes de garage, stores, menuiseries...

Ce pôle est organisé autour des sociétés suivantes :

- FRANCE FERMETURES fabrique et commercialise des produits essentiellement de fermetures tels que des volets roulants, volets battants, persiennes, des portes de garage sectionnelles, ou encore des grilles et rideaux métalliques pour les fermetures commerciales et industrielles ;
- FABER conçoit et fabrique des stores intérieurs ;
- SIPA conçoit et fabrique des menuiseries PVC et aluminium ainsi que des volets roulants ;
- SIPOSE en lien étroit avec SIPA ; SIPOSE est dédié au traitement des grands chantiers de pose.
- FRANCIAFLEX est multi spécialiste pour l'équipement de la baie sur cinq familles de produits que sont la menuiserie PVC, la menuiserie aluminium, les volets roulants, les stores extérieurs et les stores intérieurs.

Sur les 16 sociétés que compte le pôle, toutes sauf quatre sont situées en France.

Données financières du pôle MAC :

Le pôle MAC réalise un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 190 M€, l'essentiel étant réalisé en France par deux sociétés Franciflex et France Fermetures.

Le pôle emploie plus de 1200 personnes essentiellement sur le territoire français (97%).

Données de marché du pôle MAC³ :

Le résultat du pôle MAC est corrélé à l'activité du secteur du bâtiment et plus particulièrement à celui de la rénovation. Après des années de baisse structurelle, le marché du bâtiment est reparti à la hausse dans le contexte d'une amélioration générale du climat des affaires, grâce notamment au maintien de taux d'intérêts bas et aux incitations fiscales sur les économies d'énergies.

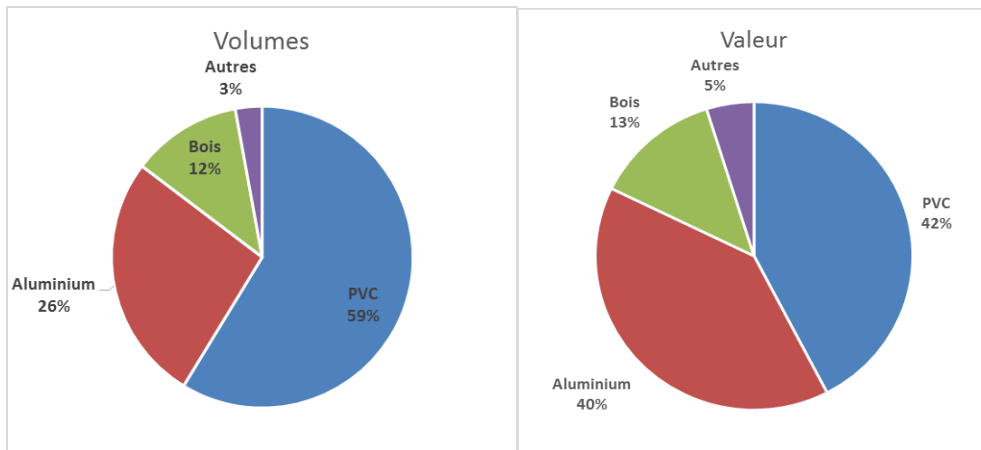
Le pôle MAC réalise plus de 90 % de ses ventes en France. Ses principaux marchés sont :

- Les fenêtres

Le marché français des fenêtres est estimé à 9,9 millions d'unités en 2017 en progression de 3 % par rapport à 2016, pour une valeur totale de 46 milliards d'euros. Le PVC représente environ 60 % des volumes contre 26 % pour l'aluminium.

³ Etude de marché MSI

Marché de la fenêtre en France – 2017

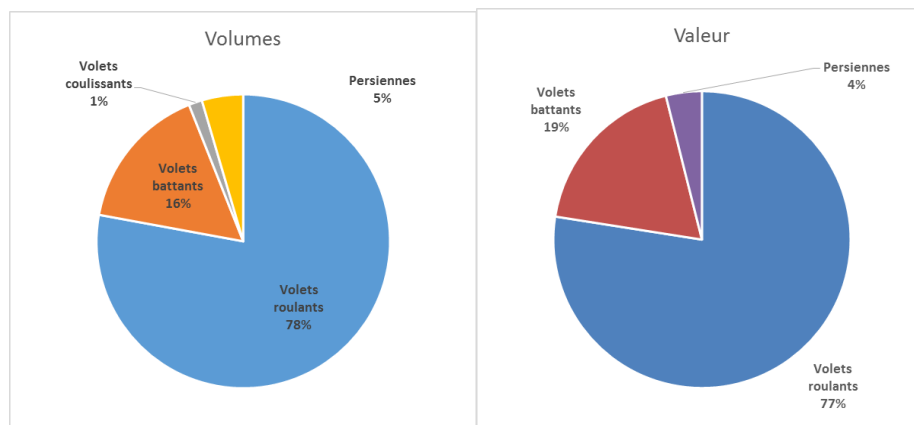


78 % des volumes sont à destination du secteur diffus, pour la rénovation essentiellement.

- Les volets

Le marché français des volets est estimé à 5,4 millions d'unités en 2017 en progression de 3 % par rapport à 2016, pour une valeur totale de 1,2 milliard d'euros. Les volets roulants représentent 78% des volumes.

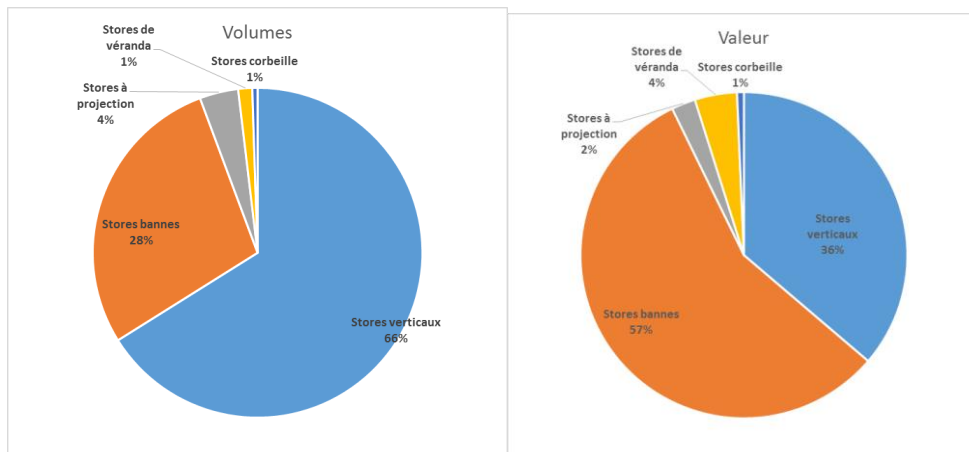
Marché du volet en France – 2017



- Les stores extérieurs

Le marché français du store extérieur est estimé à 580.000 unités en 2016, stable par rapport à 2015, pour une valeur totale de 300 millions d'euros.

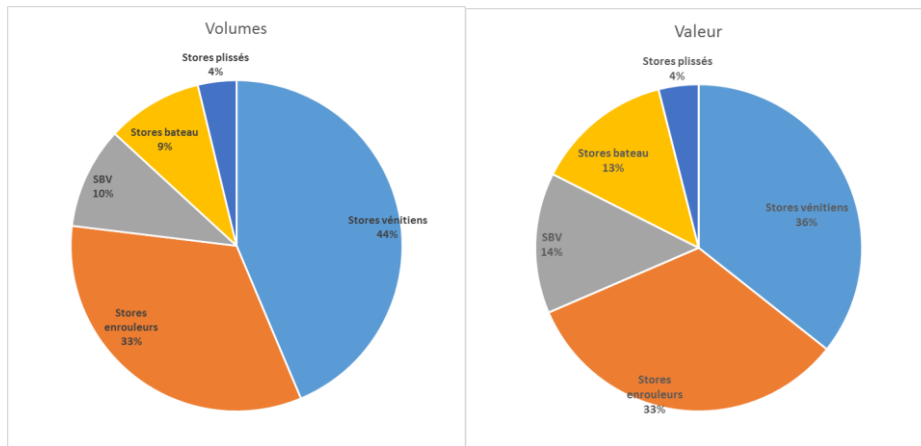
Marché du store extérieur en France – 2016



- Les stores intérieurs sur mesure

Le marché français du store intérieur sur mesure est estimé à 1.1 millions d'unités en 2016, en baisse de 1,4 % par rapport à 2015, pour une valeur totale de 110 millions d'€.

Marché du store intérieur sur mesure en France – 2016



Il existe également un marché de stores d'intérieurs standards de plus de 4 millions d'unités mais ils sont commercialisés par la grande distribution et le pôle MAC n'y est pas exposé.

ii. Présentation du pôle DOM Security

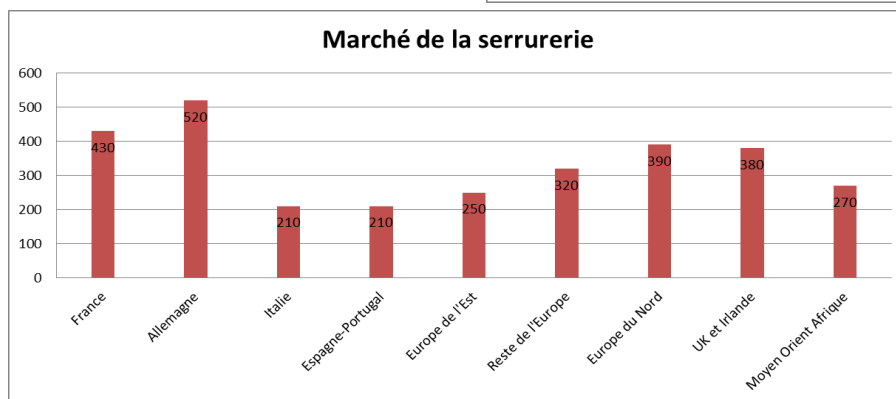
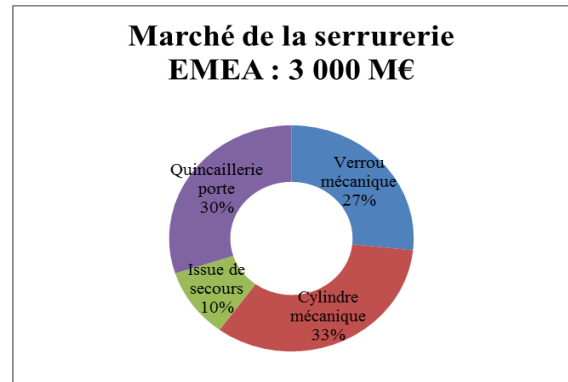
Le Groupe DOM Security est organisé autour de 29 sociétés basées en Europe, dont 12 sociétés en France, mais aussi des sociétés basées en Allemagne, en Slovénie, en Hongrie, en Angleterre ou en Espagne notamment.

Contexte économique

Aujourd'hui le marché Europe/Moyen Orient des produits de sécurité mécanique sur lequel le Groupe DOM Security est présent est estimé à 3 milliards d'euros.

Sur le marché spécifique des cylindres mécaniques et électroniques le Groupe DOM Security représente environ 10% du marché et se positionne à la quatrième place de ce marché. Le Groupe DOM Security est commercialement présent dans tous les circuits de distribution professionnels.

Source: *Mechanical and Peripheral Locking Devices Report-2015 de HIS Technology*



Source: *Mechanical and Peripheral Locking Devices Report-2015 de HIS Technology*

Chiffres clés de DOM Security et ses filiales

DOM SECURITY réalise un chiffre d'affaires de 186 M€ et emploi plus de 1600 collaborateurs dont les 2/3 à l'étranger.

III. DESCRIPTION DES RISQUE

a. risques liés à la gouvernance.

1. Risques liés à la stratégie du Groupe

Le succès du Groupe à long terme dépend en partie de la faculté du Groupe à améliorer et étoffer en permanence son offre de produits et de services existants par métiers et à élargir ses zones géographiques d'intervention, afin de répondre aux exigences croissantes du marché dans un contexte de pressions concurrentielle et technologique fortes.

La mise en œuvre de cette stratégie dépend, en partie, de la capacité du Groupe à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes et à les intégrer avec succès dans ses opérations ou sa technologie.

Le Groupe ne peut garantir qu'il sera à même d'identifier les meilleures opportunités et de réaliser ces acquisitions, ni d'intégrer avec succès les activités et les équipes issues de ces opérations de croissance externe.

Tout problème rencontré par le Groupe dans l'intégration d'autres sociétés ou d'autres technologies est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

2. Risques liés à la structure de holding de Groupe SFPI et de dépendance liée aux hommes clés

Le Groupe est organisé selon une structure de gestion décentralisée. La stratégie du Groupe consiste en effet à privilégier la prise de décisions et de responsabilités au niveau des filiales afin de permettre une meilleure adaptation aux besoins locaux de ses clients. La croissance du Groupe a été historiquement assurée grâce à des acquisitions, qui ont nécessité l'intégration d'entreprises et d'équipes aux pratiques et politiques très variées. Le Groupe ne peut garantir qu'il parviendra à uniformiser et mettre en œuvre les meilleures pratiques qu'il s'est efforcé de développer pour ses activités en France.

Si le Groupe ne parvenait pas à gérer efficacement cette structure décentralisée, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives et affecter sa réputation.

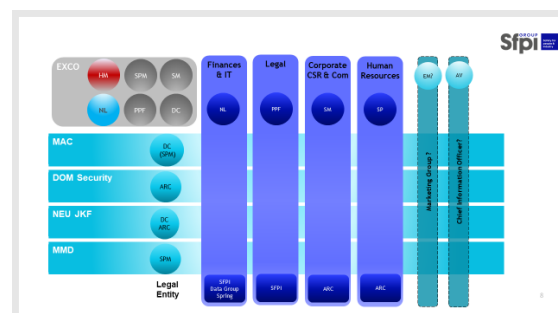
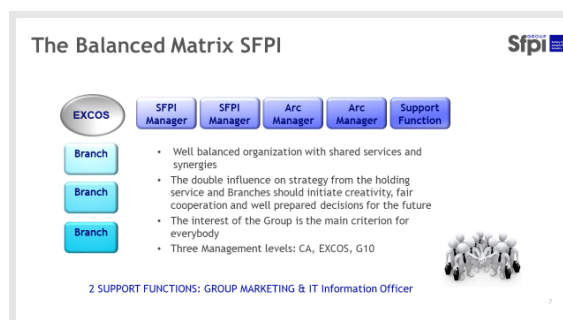
Le succès du Groupe repose en grande partie sur la qualité et la stabilité de ses dirigeants, incluant notamment Messieurs Henri MOREL, Président Directeur général de la Société, Jean-Bertrand PROT, conseiller du Président et ancien Directeur général délégué de la Société, et Damien CHAUVEINC, Directeur général délégué, ainsi que les dirigeants des principales filiales opérationnelles du Groupe.

Dans l'hypothèse où les dirigeants de la Société ne seraient plus en mesure d'assurer leurs fonctions, la mise en œuvre de sa stratégie pourrait en être défavorablement affectée.

3. Politiques appliquées par le groupe, résultats et indicateurs de performance.

Conscient des enjeux liés à une bonne gouvernance et la réussite stratégique, le groupe après un temps d'étude et de réflexion a décidé de repenser son organisation exécutive et de formaliser une organisation matricielle.

Aux côtés des organes de gouvernance « classique » à savoir Conseil d'Administration et Président – Directeur général, un comité exécutif et stratégique (EXCOS) ainsi qu'un comité de travail interpoles ont été mis en place. Ces deux organes de direction se réunissent sur des sujets distincts avec une fréquence différente.



Le comité exécutif (EXCOS) se réunit mensuellement pour traiter des sujets techniques essentiellement tournés vers la bonne organisation et la bonne gestion du groupe.

Le comité G10 est composé des membres de l'EXCOS et des dirigeants des principales filiales. Il se réunit trimestriellement sur des sujets de stratégie groupe, de mise en commun de bonnes pratiques, de sujets de réflexion inhérents à l'ensemble des filiales.

Une note de politique RSE Groupe sera établie et diffusée largement, reprenant de manière plus synthétique les éléments de cette Déclaration Extra Financière.

La fréquence des réunions, les sous-comités de travail créés et les projets menés sont les indicateurs clés de performance à suivre sur ces thématiques. Lancées début 2019, ces mesures ne produiront leurs effets qu'en cours d'exercice pour un suivi présenté lors de la prochaine déclaration extra financière.

b. Risques liés aux conditions et relations de travail

1. Risques liés à la perte de compétence et aux difficultés de recrutement

Dans un environnement du marché du travail concurrentiel, si les dirigeants des principales filiales opérationnelles n'étaient plus en mesure d'assurer leurs fonctions, ou décidaient de quitter le Groupe, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses perspectives et ses résultats.

Par ailleurs, la poursuite du développement du Groupe, notamment à l'international, le conduira à recruter du personnel. Des profils spécifiques sont recherchés afin de porter la croissance du Groupe sur ses différents marchés. La vive concurrence entre les sociétés du secteur, dont certaines ont une notoriété plus importante que celles des sociétés du Groupe, pourrait réduire la capacité du Groupe à conserver, attirer ou fidéliser des employés clés.

Le Groupe pourrait alors ne plus être en mesure d'atteindre ses objectifs, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Politiques appliquées par le groupe, résultats et indicateurs de performance :

Fort de ses premiers constats, Groupe SFPI a suggéré à ses filiales de revoir leurs processus de gestion des ressources humaines.

Ainsi le pôle NEU-JKF a recruté courant mai 2018, une directrice des Ressources Humaines.

Sur la holding SFPI, un poste de responsable des Ressources Humaines a été ouvert et pourvu au mois d'octobre 2018.

Sur de nombreuses sociétés du Groupe, un travail de refonte des services du personnel a été mis en place.

La mise en place d'un SIRH Groupe digitalisé permettrait de compléter ces actions par un support adapté à une gestion des ressources humaines pertinente et efficace.

Par ailleurs, un travail important a été fait sur la notoriété des sociétés et du groupe. Plusieurs sites internet ont été repensés, visant notamment à une amélioration de la visibilité des entreprises du Groupe en créant une marque employeur.

Les indicateurs au niveau du groupe qui sont à suivre sont :

- Le nombre de départs volontaires sur le nombre total de départs :
 - o 550 départs en 2018 dont 42 % volontaires (231)
 - o 543 départs en 2017 dont 41 % volontaires (222)

- Le taux de rotation du personnel : 14.17 % en 2017
15.16 % en 2018

S'agissant des difficultés de recrutement, un indicateur est en cours de définition.

2. Risques liés à la santé et à la sécurité

Les sociétés du groupe GROUPE SFPI évoluent dans un environnement industriel où la santé et la sécurité sont des enjeux quotidiens. Il n'est pas acceptable que des accidents du travail, des maladies professionnelles ou un absentéisme trop important soient constatés.

Les activités du Groupe doivent s'exercer dans de bonnes conditions de travail tant pour la santé et la sécurité des collaborateurs que pour la qualité des produits fabriqués ou assemblés.

Politiques appliquées par le groupe, résultats et indicateurs de performance :

Dans la plupart des sociétés du Groupe, un responsable Hygiène Sécurité et environnement travaille sur les thématiques de la sécurité en vue de son amélioration.

Dans toutes les structures où cela est nécessaire des délégations de pouvoir spécifiques aux sujets de sécurité ont été données. Le groupe a décidé de suivre en détail l'évolution de l'absentéisme pour maladie, ainsi que le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et de comparer ces taux à la moyenne Nationale, à minima pour la France.

Les politiques seront à finaliser au cours des exercices à venir.

En 2018, 462 984 heures d'absences ont été comptabilisées contre 452 886 heures en 2017.

S'agissant des indicateurs, le groupe entend suivre les indicateurs de taux de fréquence et de gravité à minima. En 2017, les indicateurs étaient les suivants :	
TF1	23,16
TF2	42,26
TG	0,62

Pour 2018, l'audit n'ayant pas porté sur ces chiffres, ceux-ci ne sont pas diffusés en l'absence de validation de l'organisme Tiers indépendant.

c. Risques éthique et bonne pratique des affaires

1. Lutte contre la corruption et évasion fiscale

Le Groupe n'a jamais été condamné pour corruption et rejette avec force toute pratique qui pourrait y être assimilée. Toutefois, le risque d'amendes étant élevé en cas de non-conformité, le groupe prend toutes les mesures nécessaires à réduire encore ce risque en développant à l'échelle du groupe des mesures d'amélioration des processus, en mandatant des cabinets extérieurs pour l'aider ou en participant à des groupes de travail interprofessionnels.

2. Politiques appliquées par le groupe, résultats et indicateurs de performance.

Il existe au sein du SFPI GROUP un code de déontologie qui permet de prévenir les risques liés à la corruption et à la fraude. En outre, depuis 2017, le Conseil d'administration de SFPI GROUP a adopté le code Middlenext anti-corruption.

Un plan de vigilance et une charte éthique sont en cours d'élaboration et devrait être diffusés à l'ensemble du groupe courant 2019.

Le groupe mesure ce risque à travers le nombre de condamnation pour corruption. L'objectif est le maintien à 0.

d. Risques liés aux marchés et aux consommateurs

1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Les marchés sur lesquels les sociétés du Groupe se positionnent sont relativement fragmentés avec de nombreux acteurs aussi bien généralistes que spécialisés dans la conception, fabrication et commercialisation de certains produits et équipements.

Le Groupe fait notamment face à de grandes entreprises internationales proposant une grande variété de services et produits, aux ressources et aux capacités financières, techniques et marketing plus importantes leur permettent d'adapter des politiques de prix agressives. Par ailleurs, le Groupe est également confronté à des concurrents indépendants, spécialisés par produits et services, bénéficiant d'une présence locale établie et d'un fort relationnel client.

Cette concurrence oblige les sociétés du Groupe à fournir des efforts constants en matière de compétitivité afin de convaincre leurs clients de la qualité et de la valeur ajoutée de leurs produits et services. Le Groupe est également tenu de développer régulièrement de nouveaux services et produits afin de maintenir ou améliorer sa position concurrentielle tout en maintenant la forte identité des sociétés qui le composent.

2. Risques liés aux normes industrielles et à leurs évolutions

Les activités du Groupe sont soumises à diverses réglementations en France et à l'étranger, notamment en matière de normes industrielles, sécurité, santé, hygiène ou encore en matière environnementale. En particulier, ses activités dans le secteur des appareils sous pression (échangeurs et autoclaves, filtres sous pression...) font l'objet de réglementations très strictes, dont la bonne application est étroitement surveillée.

Ces normes sont complexes et susceptibles d'évoluer.

L'incapacité du Groupe à se conformer et à adapter ses activités aux nouvelles réglementations, recommandations, normes nationales, européennes et internationales pourrait en effet avoir un impact défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

3. Politiques appliquées par le groupe, résultats et indicateurs de performance.

Ces risques propres à chaque pôle voire à chaque société sont supervisés au niveau du groupe mais font l'objet d'un suivi local. Pour coller au mieux aux évolutions normatives et rester compétitif sur nos marchés, il est impératif que les équipes de terrain suivent les tendances au quotidien.

Le groupe incitera les sociétés à haut risque en termes d'exigences réglementaires et autres applicables relatives à l'environnement et à la santé – sécurité à exercer une veille réglementaire.

La notion de satisfaction client est à développer, quel que soit le niveau de certification des entreprises du groupe

Le groupe envisage de mettre en place un suivi du chiffre d'affaires réalisé par les nouveaux produits.

L'indicateur clé de performance retenu est le ratio de vitalité à savoir le pourcentage de chiffres d'affaires réalisés avec de nouveaux produits (moins de 5 ans). L'objectif a minima est de 10%.

e. Risques liés à l'environnement

1. Risques sur les matières premières et énergies

Le Groupe est exposé aux variations du cours des énergies qu'il consomme et des matières premières nécessaires à la conduite de ses activités.

Pour réduire son exposition aux fluctuations de prix des matières qu'il consomme, les sociétés du Groupe peuvent couvrir une partie de leurs achats par le biais d'achats à terme auprès des fournisseurs. Toutefois, si les sociétés du Groupe ne parvenaient plus à gérer leur approvisionnement en matières premières ou si cet approvisionnement devait s'opérer à un coût supérieur, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les coûts de production du Groupe, son activité et sa situation financière.

2. Risques liés à la gestion des déchets

Par son caractère industriel où de nombreuses sociétés du groupe produisent des biens d'équipements, la production de déchets est une réalité.

La gestion de ceux-ci est un enjeu à différents niveaux pour le groupe. En effet, la réglementation relative à la gestion des déchets est contraignante dans la plupart des pays d'implantation du groupe et la conformité à la réglementation est une nécessité. Une mauvaise gestion de nos déchets pourrait entraîner des sanctions financières importantes, outre l'impact négatif inévitable sur l'image du groupe tant auprès de nos collaborateurs que de nos clients.

Enfin la valorisation des déchets comme le coût de traitement ne saurait être négligés du seul fait de l'impact financier qu'ils entraînent.

3. Politiques appliquées par le groupe, résultats et indicateurs de performance.

Le groupe a décidé depuis 3 exercices de suivre ses consommations énergétiques (eau, électricité et gaz) ainsi que sa production de déchets. Par ces mesures, l'objectif est de contrôler la production de déchets et éviter toute dérive.

Localement, selon la nature des activités, des initiatives d'optimisation des consommations d'énergie et de gestion des déchets ont été créées.

Au niveau consolidé, les consommations énergétiques ont été menées.

Enfin une réflexion est menée pour les exercices à venir sur la généralisation de bilans carbone. En effet en 2017, 5 sociétés avaient effectué des bilans.

Les indicateurs clés de performance à suivre seront :

- Montant des investissements en réduction et confort énergétique/ montant total des investissements.
- réduction des déchets de type DIB de 5%

f. Risques sociétaux

Les sociétés du Groupe ont développé des partenariats avec des fournisseurs variés afin de répondre aux besoins spécifiques en matières premières et en services de chacun des pôles d'activité du Groupe. Compte-tenu de la diversification des fournisseurs de ses sociétés, les sociétés du Groupe sont exposées à un faible risque de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs.

Un grand nombre d'entreprises a mis en place une charte avec leurs prestataires. La notion d'achats éco-responsables reste à développer

Par ailleurs, la multiplication des activités et des sites ne permet pas de déceler au niveau consolidé de risques significatifs au niveau sociétal.

g. Risques liés aux droits de l'homme

Les risques inhérents aux Droits de l'Homme sont limités au sein du Groupe et portent notamment sur les risques liés aux nouvelles technologies.

Le groupe SFPI s'est doté de moyens relatifs à sa mise en conformité avec le règlement général pour la protection des données personnelles (RGPD), à savoir :

- Un DPO groupe SFPI
- Un comité de pilotage opérationnel avec un référent par pôle d'activité
- Un plan d'action permettant de suivre l'état d'avancement de l'ensemble des sociétés éligibles à ce règlement avec les priorités suivantes pour 2019 :
 - o Une politique RGPD communicante
 - o Le déploiement des registres de données
 - o Un focus sur la protection des données digitalisée